Liminaire CSAL
de la Haute-Garonne le 19 novembre 2026

Monsieur le président,

L'organisation de ce CSAL dans des conditions contraintes font que nous n'aborderons pas aujourd'hui l'actualité internationale et nationale et pourtant...

S'agissant de l'ordre du jour de ce CSAL, nous allons l'augmenter au cours des discussions d'un sujet qui ne peut être dissocié de l'aspect organisationnel du travail, puisqu'il s'agit des conditions de travail. Nous intégrerons donc aux débats la disparition programmée de la grande salle de pause et de repas, dite « grand amphithéâtre » qui, il y a quelques semaines encore, était encore annoncée comme en passe d'être attribuée définitivement aux personnels des Finances publiques. Nous avons appris, vendredi 6 novembre, que le préfet (en accord avec vous ?) en avait décidé autrement. Comme nous vous l'avons déjà exposé dans un courriel du 6 novembre et lors de la réunion informelle du 10 novembre 2026, ce nouveau recul dans la qualité de vie des collègues n'est admissible ni par les personnels, ni par leurs représentants.

À ce sujet, nous vous demanderons de bien vouloir préciser l'état des discussions en cours au niveau de la préfecture concernant la mise en place de l'expérimentation de la Formation spécialisée de site pour laquelle le préfet Durand avait acté, devant les représentant·es des personnels, le principe de positionner la candidature de la Cité administrative de Toulouse. Le président de la formation spécialisée nous a informé de l'avancée du dossier au fil des réunions de l'instance au cours du premier semestre. Il ne s'agirait pas que le changement de préfet induise l'abandon de cette expérimentation d'une instance que la CGT revendique depuis près de 40 années. Et qui a toute sa place dans l'organisation du dialogue au sein d'une cité administrative. Les réunions informelles ne sont pas la solution, la preuve en est la suppression de celle qui devait être programmée en septembre ou octobre avec les représentant·es des personnels et qui n'aura probablement pas lieu cette année, au mépris du règlement intérieur !

Le point qui concerne le transfert de la gestion de l'eau de la commune de Villemur-sur-Tarn à la pairie départementale de Haute-Garonne est présenté comme un fait annecdotique par la DRFiP 31. C'est peut-être un détail pour vous, mais pour les collègues du SGC de Grenade que nous venons de rencontrer, "ça veut dire beaucoup" ! Ils vont connaître six départs en retraite de cadres C et B et le départ probable de leur cheffe de service au cours de l'année 2027. Ils ont constaté avec stupeur que le poste de Grenade n'étaient pas ouvert aux mutations des stagiaires B affecté·es récemment en Haute-Garonne. Aussi, ils s'inquiètent, à juste titre, de l'avenir de leur poste comptable car si vous avez annoncé qu'il n'y aurait pas de fermeture de service en 2027, vous ne vous êtes pas engagé pour les années suivantes, en précisant que les services à taille critique ne seraient pas maintenus. Or, nous savons tous et toutes ici que la "taille critique", cela se confectionne au fil des ans par des décisions RH. Les collègues de Grenade attendent de votre part une clarification urgente sur leur avenir.

Le sujet principal que la CGT a demandé à mettre à l'ordre du jour de ce CSAL est celui de l'avenir de l'accueil de la trésorerie de Toulouse amendes. Afin de discuter en pleine connaissance de cause de cette question, il nous paraît important de faire un historique de la situation de ce service, dont, jusqu'à peu, le sort était lié à celui du centre amendes service, avant la séparation des deux entités le 1er septembre 2025.

Le 11 décembre 2023, les collègues écrivaient dans une lettre ouverte au directeur général par intérim : « *Concernant la trésorerie de Toulouse amendes, la réponse faite par notre DRFiP est indigente en soulignant uniquement les « bons résultats » en matière de recouvrement et sans aucune réponse sur la réalité de la charge de travail et le calibrage du service, eu égard au périmètre régional et au nombre de comptes gérés. Nous ne pouvons pas, en effet, nous contenter du simple taux de recouvrement comme principal élément d'évaluation du bon ou mauvais fonctionnement de la TTA. La réalité quotidienne des agents et les difficultés sont ainsi niées : gestion des échéanciers, des annulations, opérations comptables, prises en charge, gestion des consignations, des paiements tardifs… Sans outils adaptés aux traitements de masse (en dehors de l'assistant digital BDF) le taux est réalisé grâce à l'investissement quotidien des agents de la TTA, à leur créativité, à leur pugnacité. Sans leur attachement à la mission et au service public, le taux ne pourrait pas être réalisé. La « priorité amendes » du cadre d'objectifs et de moyens de la DGFiP va-t-elle se traduire par un renforcement de la TTA et par la prise en compte de son périmètre ? […] Le CAS est né en 2005 et a fusionné en 2008 avec la TTA. Les outils de travail, l'implantation physique des agents ont été co-construits par les agents et les différents chefs de services. La rénovation de ses locaux en 2010 a été réalisée sur la base d'une étude ergonomique. Le site des Carmes permet l'extension du service sur 2 étages supplémentaires complètement aménagés, étages libérés par des centres d'appels (ex-CPS et ex-Pôle National Redevance). Le site tout entier a été rénové. La localisation envisagée en 2025 sur le site de la nouvelle Cité administrative n'est absolument pas crédible, à la limite de l'irrationnel, au vu des enjeux que nous soulignons : effectif projeté et nécessaire pour la TTA-CAS, prise en compte des besoins ergonomiques et des espaces de travail, problématique du courrier (600 000 plis/an). […] Le déménagement de la TTA entraînerait la réouverture au public. La problématique de l'accueil amendes n'est jamais présentée, ni abordée avec les personnels et nous maintenons nos questions et inquiétudes sur ce dossier ainsi que notre demande de concertation. Les réflexions autour de l'accueil amendes doivent faire l'objet de groupes de travail avec les personnels concernés ainsi qu'avec les représentants du personnel. Quelles sont les préconisations de la direction générale en matière d'accueil amendes, en dehors des centres de contact ? Dans quelles conditions les flux d'accueil physique doivent-ils être gérés aujourd'hui dans un contexte important d'insécurité ? Les postes « amendes » disposeront-ils d'outils adaptés pour gérer les mails ?*

Le courrier de la DRFiP 31 se satisfait d'une situation « presque à l'effectif » avec « seulement » deux emplois vacants. C'est un peu vite oublier les suppressions des années précédentes (- 46), le déficit permanent de 12-14 emplois, les typologies d'affectations générant un fort absentéisme et surtout le caractère « fragile » des emplois actuels avec pas moins de 6 contractuels et de nombreux départs en retraite et perspectives de mutation. L'inquiétude sur la réalité des effectifs de notre service en 2024 nécessite de véritables engagements tant sur les emplois à pourvoir que sur les nécessaires renforts supplémentaires, une démarche programmatique comme celle d'Épinal.
Sans renfort d'effectifs, la mission amende de la TTA/CAS aboutira à un échec. Elle sera

sacrifiée pour répondre à de simples impératifs de politique immobilière définie unilatéralement par la direction locale. Encore une fois, l'intérêt général sera occulté, le service rendu auprès du public ignoré, les agents méprisés. La mise à niveau de nos effectifs concrétise la priorisation du produit amendes. À défaut, cette dernière ne sera que tromperie »

Lors de la réunion avec les ergonomes le 18 octobre 2024, « *la CGT a mis en avant les spécificités de l'accueil amendes : conflictualité, sécurité et flux d'accueil important à prévoir (tout compris, usagers amendes et SIP et selon les pics d'activité, ce sont 500 à 600 personnes qui pourraient être accueillies en même temps par matinée). »*

Dans notre déclaration liminaire du CSAL du 6 décembre 2024, qui faisait suite à la visite de la Formation spécialisée demandée par la CGT dans les locaux de la Cité, nous avons écrit en conclusion du paragraphe sur ce point : ***«*** *Une fois encore, on ne sait qui a eu cette idée folle d'inclure un accueil « amendes » à ces locaux de la nouvelle Cité administrative. Si c'est le cadre « de haut niveau » qui vient de transmettre un mail d'au revoir à 700 collègues à l'occasion de son départ en retraite, en faisant une propagande macroniste éhontée (qu'on ne vienne pas parler aux organisations syndicales de déontologie !), nous ne sommes que moyennement surpris… Mais il y a tout de même un préfet et vous-même qui avez validé cette proposition, donc, maintenant, il faut que vous assumiez ce choix, en mettant en œuvre tout ce qui est possible pour assurer un accueil de qualité pour les usagers, en toute sécurité et dans de bonnes conditions de travail pour les collègues de la DRFiP et des autres administrations, « quoi qu'il en coûte » ! ».*

Dans le compte-rendu de la réunion informelle du 9 avril 2025 sur l'installation des deux services « Amendes » à la nouvelle cité administrative, la CGT écrivait : « *La question de l'ouverture de l'accueil du public a également été évoquée longuement. Le directeur a affirmé qu'il y a une vraie attente sur l'accueil. «* ***On prend la pente inverse de certains autres départements en ouvrant au public, mais je pense qu'on peut réussir sur ce point. Mi-juin, il y aura une décision définitive pour l'accueil. La solution de l'accueil, l'après-midi, est une piste d'étude. On est obligé d'adapter l'accueil en fonction de l'immeuble et des conditions que nous avons sous la main. Ce qui serait important, me semble-t-il, c'est d'arriver à tuer les motifs de tension avant qu'ils interviennent. On est malheureusement soumis aux manques qui existent dans les services de l'officier du ministère public (OMP), chargé de répondre aux réclamations en matière d'amendes*** *» (surchargés dans de nombreux départements).La CGT est attachée à l'accueil du public dans l'ensemble des services publics. Nous considérons que les conditions d'un accueil Amendes de qualité ne sont pas réunies en termes d'espace à la Cité administrative. Toutes les trésoreries Amendes du territoire qui ont tenté de maintenir un accueil dans des conditions de réception dégradées ont été obligées de fermer. L'exemple récent de la lutte des collègues des Bouches-du-Rhône est édifiant à ce sujet (https://13.cgtfinancespubliques.fr/actualites/drfip-13-et-vie-des-services/article/06-03-2025-mobilisation-victorieuse-des-agents-de-la-tresorerie-amendes-13-le).* ***La cohabitation à l'accueil de : la TTA, du SIP et du SIE de la Cité ne pourra que conduire à une désorganisation de la réception des usagers, au détriment de la sécurité et de la fluidité. Nous continuons à affirmer que la direction ne mesure pas l'importance du flux d'usagers du service des amendes qui fréquenteront la Cité administrative dès que l'ouverture d'un accueil physique sera identifiée. Une autre option serait que la DRFiP envisage de reloger la TTA dans un bâtiment adapté à un service public des amendes de qualité, puisque c'est, soi-disant, « une priorité de la direction***

générale ».

Dans une nouvelle lettre ouverte adressée le 10 juillet 2025 à la directrice générale, au directeur régional et au délégué Occitanie, les personnels de la la TTA et du CCA interpellaient de la manière suivante : *« Nous, personnels de la trésorerie de Toulouse Amendes (TTA) et du centre de contacts Amendes (CCA) de Toulouse, souhaitons vous interpeller une nouvelle fois. Nous ne désespérons pas de vous voir aborder enfin le sujet de la mission amendes, quand nous n'avons de cesse, ces dernières années, de vous interpeller sur les enjeux majeurs, tant pour les populations que pour nos conditions de travail. Depuis l'élaboration du COM, nous entendons évoquer des engagements pour une « priorité amendes ». Dans votre point d'étape publié sur Ulysse, vous évoquez ainsi « les moyens humains seront également renforcés » ! Nous tenons à vous interpeler solennellement sur ces « belles paroles » et promesses non tenues qui nous désespèrent, nous, personnels en première ligne. En effet, suite aux récents mouvements d'affectations des personnels à la DRFiP 31, nous découvrons une situation désastreuse pour nos effectifs réels : - 18 postes B/C au CCA (soit un tiers de l'effectif non pourvu !) et - 2 postes B pour la TTA. La fameuse priorité amende concentre ainsi un tiers des emplois vacants de la DRFiP 31 ! Nous n'osons pas imaginer ce que cela aurait été si notre mission n'avait pas été prioritaire ! Notre inquiétude est majeure, car cette situation va affaiblir lourdement nos capacités à répondre pleinement à la charge de travail et aux sollicitations, avec une dégradation inévitable de nos conditions de travail.* ***».***

Enfin, dans notre compte-rendu du CSAL du 17 novembre 2025 , nous avons communiqué les éléments suivants : «***Nous avons rappelé en préambule que l'installation de la mission Amendes à la nouvelle Cité administrative est un non-sens, qui a déjà été maintes fois dénoncé, en termes de surfaces (notamment pour l'activité téléphonique du CCA) et de dimensionnement de l'accueil (pour la TTA, le SIP et le SIE)****. Ces deux écueils, également dénoncés par l'ensemble des acteurs de prévention, présagent mal de la réussite de ces deux projets. […] Pour nous, ce dont il doit être question encore et toujours dans cette instance, c'est des conditions de travail et comment préserver la santé physique et mentale des agents du service public. Ce dont il doit aussi être question, c'est du rôle et de la place du service public et des moyens nécessaires pour qu'il fonctionne, afin que l'usager soit au centre des préoccupations de l'administration. Après les échecs et les fermetures répétées des accueils amendes dans plusieurs départements, notre direction affiche depuis l'origine un optimisme un peu béat concernant l'ouverture de l'accueil à Toulouse.* ***Les milliers de mails en souffrance (environ 6500), les milliers d'appels téléphoniques non décrochés ne sont pas de nature à rassurer les collègues qui vont se charger de l'accueil. La mission Amendes est affirmée comme une des trois priorités du « cadre d'objectif et de moyens 2023-2027. Pourtant, quand on lit dans le document fourni que le box dédié au sein du SIP sera utilisé « à titre exceptionnel », qu'en période de campagne IR, « le box ne sera pas utilisé par la TTA, quand on constate que le box principal d'accueil est un accueil debout, on mesure que l'usager « Amendes » est vraiment la « cinquième roue du carrosse ». La DRFiP 31 voudrait que l'ouverture de cet accueil se solde par un échec qu'elle ne s'y prendrait pas autrement. Ce qui pose un problème conséquent, c'est que ce faisant, elle maltraite les collègues qui exercent la mission, puisqu'au bout du compte, ce ne sont pas les membres du comité de direction qui seront confrontés au mécontentement des usagers de cette mission « réarmée » avec les subsides du budget de guerre macroniste. Par mail, par téléphone et au guichet, ce sont nos collègues A, B et C qui subiront les***

conséquences du manque de moyens déployés pour assurer cette mission « prioritaire » ! La DGFiP et la DRFiP 31 doivent réagir de toute urgence ! ».

Nous voici réunis, moins d'un an quasi jour pour jour après ce dernier écrit et, malheureusement, force est de constater que nous avions raison, que les collègues avaient raison, que les acteurs et actrices de prévention avaient raison d'alerter sur l'échec probable de cet accueil Amendes dans des conditions « low cost », dans des locaux inadaptés. La DRFiP 31 s'est entêtée, au mépris de la sécurité de ses personnels, notamment en exposant quotidiennement « à portée de baffe » (voire hélas bien pire !) l'encadrement et une contractuelle en service civique.

La volonté de contraindre coûte que coûte les surfaces de la politique immobilière de l'État aux diktats de la circulaire Borne est un échec total en termes de conditions de travail et de conditions d'accueil du public. La norme de 16 m² par agent peut s'entendre pour des missions de travail sur dossier mais est une hérésie dans des services qui reçoivent du public ou traitent d'accueil téléphonique de masse ou ponctuel. Ces diktats vous ont conduit à densifier le nombre de collègues dans les locaux de la DGFiP et, comble d'incompétence, de vouloir « faire entrer des ronds dans des carrés », en décidant d'ouvrir au forceps un accueil aussi complexe que celui des usagers des amendes, dans un lieu où nulle par ailleurs quelqu'un n'aurait eu l'idée de le faire. Combien de fois avons-nous suggéré aux responsables du projet de la DRFiP d'aller visiter les trésoreries amendes de Paris, Marseille, Lyon…, afin qu'ils se rendent compte de la sécurité nécessaire à un tel accueil ? Mais rien n'y a fait, les remarques des gueux de représentants des personnels CGT (dont certains avaient pourtant l'expérience de ces accueils) n'allaient pas influer sur l'analyse pointue des cadres « de haut niveau » de la DRFiP 31 !

Ces constats effectués, il reste à l'administration à assumer le fiasco créé par ce manque de lucidité et ce mépris du « dialogue social ».

Nous avons d'ailleurs reçu très tardivement un intéressant document établi par les actrices de prévention qui ont analysé en profondeur les conditions de travail de la TTA, analyse qui ne fait malheureusement que confirmer celles des personnels, des représentant·es des personnels

Il reste à l'administration à assumer la gabegie financière de ces mois de préparation, de formation, d'organisation de cet accueil dans des conditions contraintes et inadaptées.

Vous allez devoir maintenant rétropédaler savamment avec plusieurs impératifs :

- ne pas donner aux usagers la sensation d'un recul du service public mis en oeuvre depuis 8 mois.

- ne pas faire retomber les conséquences de la fermeture de l'accueil en flux sur les services extérieurs, à commencer par la recette des Finances de Toulouse municipale (où la fermeture de l'accueil amendes à la Cité a déjà généré un surcroît de réception la première semaine), le SIP de Toulouse Cité, et l'ensemble des autres services accueillant du public (SIP,SGC, ADP...).

- ne pas créer de distorsion du service public avec les usagers amendes des trésoreries de l'ex-région Midi-Pyrénées (à impôt égal, service égal).

- renforcer les effectifs du SIP Cité à hauteur des besoins que vous avez crû bon leur supprimer en vertu de l'ouverture de l'accueil de la TTA.

- renforcer les effectifs des services CCA et TTA car l'ouverture de l'accueil n'explique pas

tout dans les résultats de ces deux services. Moins de 20 % d'appel décrochés pour le CCA et 6 000 à 8 000 mails de retards pour la TTA démontrent sans plus creuser le sous-dimensionnement de ces deux entités. La mission Amendes "priorité du COM" n'est une fois de plus qu'un leurre pour faire patienter les usagers et les collègues pendant trois ans. Le rapport des actrices de prévention met l'accent sur les risques induits pour la santé des personnels par la pression au travail générée par le manque d'effectif, la nature du travail particulier lié à la mission Amendes (exigence émotionnelle, etc) et l'exiguité des locaux.

La CGT demande que le point concernant l'accueil Amendes soit mis au vote de ce CSAL, même s'il n'est qu'un point d'étape. Nous proposerons également au vote des représentant·es des personnels une délibération actant nos remarques et revendications concernant la mission Amendes à Toulouse et plus largement sur l'ensemble du territoire.